

AQUITAINE

42, rue du Général de Larminat BP 56
33035 BORDEAUX Cedex

www.aquitaine.drire.gouv.fr
Tél. : 05 56 00 04 00
Fax : 05 56 00 04 57

**Groupe de subdivisions
de la Gironde**

Affaire suivie par Ganaël DWORATZEK
Téléphone : 05 56 00 05 45

Bordeaux, le 21 août 2007

Référence : GDW-GS33-EI-07-891
[Affaire n°](#): 349-520031-1-1

Etablissement concerné :
SOLAE FRANCE
Avenue Bellerive des Moines
33530 BASSENS

**Rapport de l'inspection des installations classées
au
Comité départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologiques**

Objet : Réactualisation du tableau de classement des ICPE et ajout de prescriptions techniques liées à la prévention de la légionellose.

Présentation

Par arrêté préfectoral du 10 août 2001, la société SOLAE FRANCE est autorisée à exploiter ses installations destinées à l'extraction de protéines à partir des graines de soja. Dans ce cadre, le tableau de classement de l'ensemble des installations classées a été établi, ainsi que les prescriptions techniques applicables aux installations concernées.

Au titre de l'article 35 du décret du 21 septembre 1977 (droit d'antériorité) la société SOLAE FRANCE a déclaré le 12 décembre 2005 l'exploitation d'une installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air dans son établissement. Cette installation classée est réglementée par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004 relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air soumises à autorisation au titre de la rubrique 2921. Il convient donc de réactualiser l'arrêté préfectoral d'autorisation afin d'y transposer les prescriptions de l'arrêté ministériel susmentionné.

En outre, il est nécessaire de réactualiser le tableau de classement de l'arrêté préfectoral d'autorisation pour y introduire cette nouvelle installation.

Conclusions

Compte tenu des éléments exposés dans le présent rapport, nous proposons au Comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de se prononcer favorablement sur le projet de prescriptions complémentaires joint en annexe.

L'inspecteur des installations classées,

Signé

Ganaël DWORATZEK

P.J. : Projet de prescriptions

Copie : **DIV EISS**